



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS
POUR LA RENAISSANCE AUX EAUX ET FORETS

N° Réf : 13 / SYNAREF-25

Abidjan, le 12 juillet 2025

RAPPORT DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU SYNAREF
12 juillet 2025 à Yamoussoukro

Introduction

L'Assemblée Générale du SYNAREF (Syndicat National des Agents pour la Renaissance aux Eaux et Forêts), réunie le 12 juillet 2025, a marqué une étape décisive dans la modernisation des pratiques administratives et financières du ministère. 03 (Trois) heures durant (de 10 heures à 13 heures), les débats, animés par un esprit collaboratif et innovant, ont abouti à l'adoption de plusieurs résolutions majeures, tout en célébrant la convivialité légendaire du syndicat.

I. Résolutions adoptées

1. Dématérialisation et traçabilité des actes forestiers

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité la dématérialisation des actes et recettes forestières, visant à renforcer la transparence, réduire les délais de traitement et lutter contre la fraude. Cette mesure s'inscrit dans le cadre de la modernisation globale des services du ministère.

2. Paiements électroniques sécurisés

Les membres ont validé la mise en place de solutions de paiement électronique sécurisées (via des plateformes agréées), afin de fluidifier les flux financiers et garantir une gestion plus efficiente des fonds publics.

3. Phase pilote Trésor-Paye/Trésor-Money

Une phase pilote de 3 à 6 mois sera lancée pour tester les outils Trésor-Paye et Trésor-Money, en vue d'évaluer leur efficacité pour les transactions internes. Un bilan intermédiaire devra être présenté avant généralisation.

4. Formation des agents techniques

L'Assemblée a souligné la nécessité d'accompagner ces innovations par des formations adaptées. Un plan de formation certifiant devra être déployé pour maîtriser les nouveaux outils numériques et les protocoles associés.

5. Renforcement des capacités syndicales

Des séminaires de formation syndicale seront organisés prochainement pour tous les membres, axés sur :

- La négociation collective,
- La gestion des conflits,
- L'utilisation des outils numériques du SYNAREF.



SYNDICAT NATIONAL DES AGENTS POUR LA RENAISSANCE AUX EAUX ET FORETS

6. Paiement des cotisations par prélèvement automatique

Le principe du prélèvement bancaire automatique (mensuel/annuel) est adopté, avec les modalités suivantes :

- Communication préalable aux membres de la date de démarrage,
- Droit de rétractation à tout moment pour chaque membre, sur simple demande.

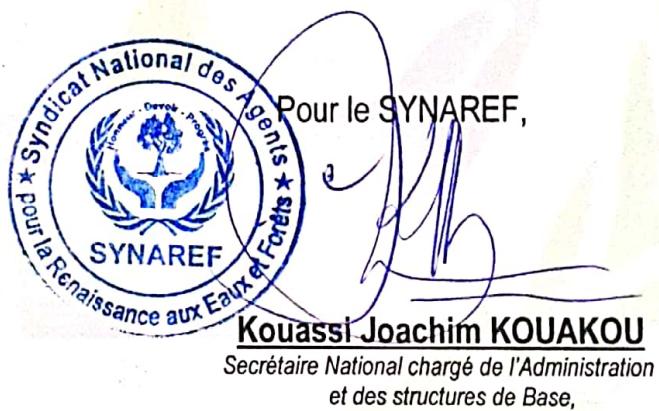
II. Ambiance et convivialité

Malgré des agendas ministériels surchargés limitant la mobilisation, cette Assemblée a battu des records d'animation et de cohésion, portée par l'énergie des délégations du Haut-Sassandra et du Gôh, réaffirmant leur statut de bastions incontestés de la mobilisation syndicale.

Conclusion

Les résolutions de cette Assemblée traduisent l'engagement du SYNAREF en faveur de la modernisation, la transparence et la solidarité. Le Secrétariat Général est mandaté pour mettre en œuvre ces décisions, avec un premier point d'étape prévu fin octobre 2025.

Fait à Yamoussoukro, le 12 juillet 2025



SYNAREF